

SYNAGOGUE
ACHKENAZE
DE VINCENNES

La feuille chabbatique

N°10-3^{ème} année

Chabbat Pessa'h

Samedi 23 Avril 2016

Chabbat 15 Nissane 5776

www.synagogue-vincennes-ashkenaze.com

Jeudi 21 Avril : Bédikat hamèts à partir de 21 H 34 ; **Vendredi 22 Avril** : VEILLE DE PESSAH - Chahrit suivi du siyoum massékhet : 07 H 00 - INTERDICTION HAMETS : 10H29 DESTRUCTION DU HAMETS PAR LE FEU : avant 11 H 53 - Min'ha suivi de arvit : 19 H 15 Allumage des bougies : 19 H 36 ; -SEDER de PESSAH à partir de 21 H 36 ; **Chabbat 23 Avril** : 1er JOUR DE PESSAH CHABBAT ET YOM TOV Chaharit : 9H30 (Chéma avant : 10 H 16) Min'ha : 20 H 15 Arvit : 21 H 35 -Allumage des Nérot de Yom Tov à partir d'une flamme existante : Pas Avant : 21 H 47 1er jour de l'OMER : compte à partir de 21 H 47 SEDER de PESSAH à partir de 21 H 47 ; **Dimanche 24 Avril** : 2ème JOUR DE PESSAH YOM TOV Chaharit : 9H30 (Chéma avant : 10 H 15) Min'ha : 20 H 15 Arvit, 2ème jour de l'OMER à partir de 21 H 49 ;

Lundi 25 Avril à jeudi 27 Avril : Cha'harit : 7 H 00 ; **Jeudi 27 Avril** : Erouv Tavchiline Min'ha : 19 H 20 suivi d'Arvit Allumage des nérot : 19 H 42 6ème jour de l'OMER à partir de 21 H 46 ; **Vendredi 29 Avril** : 7ème jour de PESSAH YOM TOV Chaharit : 9H30 (Chéma avant : 10 H 10) Min'ha : 19 H 20 suivi d'arvit Allumage des nérot : 19 H 44 7ème jour de l'OMER à partir de 21 H 47 ; **Samedi 30 Avril** : 8ème jour de PESSAH CHABBAT ET YOM TOV Chaharit : 9H30 (Chéma avant : 10 h 09) Min'ha : 20 H 30 Arvit et fin de PESSAH : 21H 59 8ème jour de l'OMER à partir de 21 H 59

Rabbi Elazar Hakapar enseigne : « la jalousie, la convoitise et la recherche des honneurs expulsent l'homme du monde » (Avot 4,21). Bien qu'il existe de nombreux défauts de caractère, il choisit ces trois-là car ils sont à la source de tous les autres. La jalousie place l'homme dans une situation où il ne trouve jamais de repos, étant sans cesse à la recherche d'égaliser autrui et ne se satisfaisant jamais de sa situation personnelle. Cette situation peut mener l'homme à haïr son prochain car il possède plus de biens, peut le mener au vol ou carrément au meurtre.

De même, si l'homme convoite la femme de son prochain ou ses biens sans qu'il exerce un contrôle sur sa volonté dévoyée, il peut en arriver à utiliser tous les moyens pour arriver à ses fins. Il pourra même recourir à des moyens très graves pour satisfaire son envie (même le meurtre !). Ainsi, il apparaît que ces mauvais traits de caractères sont à la source de tous les maux que l'homme pourrait commettre. En ayant ces défauts, l'homme serait potentiellement un voleur ou un meurtrier, si ce n'étaient des empêchements extérieurs qui l'arrêtaient d'agir de la sorte, comme le système judiciaire ou le pouvoir punitif de l'état, le roi ou tout autre pouvoir régissant la société.

Parfois, le meurtre peut prendre un autre visage. Il peut s'agir de guerres que les nations déclenchent pour des raisons qui paraissent légales. En réalité, le déclencheur n'est autre que la volonté de dominer ou d'accaparer des biens ou des territoires, volonté consécutive à la jalousie, à la convoitise ou à la recherche des honneurs (volonté de leadership et de primauté).

Pour ne pas en arriver à ce genre de problème qui mènent l'homme aux situations évoquées plus haut, celui-ci doit agir au niveau de la racine du mal, c'est-à-dire raffiner son caractère en annihilant le plus possible les défauts dont on a parlé, qui sont à la base de tous les maux. Parmi les remèdes, il y a lieu de se convaincre que les biens matériels ne sont pas un but en soi mais qu'ils sont seulement nécessaires pour l'homme. Le monde terrestre ressemble à celui qui boit de l'eau salée mais n'est jamais désaltéré ! Cependant, on ne peut arriver à cette conclusion que si on a la foi que D' dirige le monde, qu'il est omniscient et qu'il exerce une justice, rétribuant les justes et sanctionnant les impies (selon des modalités que l'homme ne peut appréhender). Si l'homme arrive à ce niveau, il lui sera plus aisé d'agir sur ses mauvais traits de caractère, annulant progressivement les défauts les plus graves (jalousie, convoitise, recherche des honneurs). Même si l'homme arrive à ce niveau, l'homme doit encore savoir qu'il ne peut se suffire de compter exclusivement sur son intellect mais qu'il a besoin de s'appuyer et de marcher dans la voie de la Torah authentique. **Lorsque l'Eternel a voulu délivrer les Enfants d'Israël d'Egypte**, il n'a point voulu que la nation juive ressemble ensuite à la nation égyptienne ou à toutes les nations mais soit « un royaume de *Cohanim* et une nation sainte ». Ce nouveau modèle aurait le Saint béni soit-Il comme Roi et la Torah comme doctrine, loi que les Enfants d'Israël auront à suivre et à appliquer. C'est la raison pour laquelle les Enfants d'Israël furent exilés en Egypte, afin d'expérimenter et de constater le caractère mauvais d'une telle nation, qui ne se conduit guère selon les valeurs de la Torah.

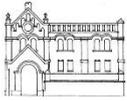
Synagogue Ashkénaze de Vincennes Saint-Mandé

30, rue Céline Robert 94300 Vincennes

Feuille rédigée par le Rabbin Yossef ASSAYAG

www.synagogue-vincennes-ashkenaze.com

Président : president@vincennes-ashkenaze.fr Rabbin : rabbinaassayag@hotmail.fr



SYNAGOGUE
ACHKENAZE
DE VINCENNES

La feuille chabbatique

N°10-3^{ème} année

Chabbat Pessa'h

www.synagogue-vincennes-ashkenaze.com

Samedi 23 Avril 2016

Chabbat 15 Nissane 5776

Ainsi, le Pharaon pouvait être très sévère et se montrer particulièrement intraitable dans une soi-disant recherche de la justice (comme la recherche de *Moché* qui avait tué, par légitime défense, l'égyptien qui battait son frère juif) mais par ailleurs, il pouvait décréter que « Tout enfant mâle qui naîtrait, vous le jetez dans le Nil ». De même, il est évident que l'état égyptien punissait sévèrement le vol ainsi que toutes les transgressions entre l'homme et son prochain. Pour autant, ils n'hésitèrent pas à asservir durement les Hébreux.

Cependant, le Pharaon se conduisait de manière légale ! Tous ces actes immoraux commis par l'Égypte étaient justifiés face à ceux qui protestaient ou face au monde qui l'observait. Ainsi, Le Pharaon légittima son action en invoquant que les Enfants d'Israël, qui se multipliaient, pourraient se joindre aux ennemis de l'Égypte et la combattre. En réalité, les Hébreux furent toujours fidèles, *Yossef* sauva en son temps l'Égypte de la famine, les Enfants d'Israël voulurent bien participer à la reconstruction des villes de *Pitom* et *Raamsès*, suite à l'appel du Pharaon. De manière détournée, l'Égypte considère le même acte selon sa grille de lecture, parfois dans le sens d'un acte délictueux et condamnable, parfois dans le sens d'un acte justifié et légal, même si celui-ci conduit à l'injustice ou au meurtre.

La raison profonde de ce dédoublement est liée aux mauvais traits de caractère de cette nation, en particulier la jalousie, la convoitise et la recherche des honneurs. L'origine de cette animosité envers les Enfants d'Israël est la jalousie qu'ils eurent lorsque ceux-ci fructifièrent et se multiplièrent, et commencèrent à s'enrichir. Également, ils jalouèrent *Yossef*, homme génial, qui fut seul capable de sauver l'Égypte. **Ces défauts ont été la cause de leur cruauté envers les Enfants d'Israël.** Ainsi, pour montrer que leur vrai visage était bien celui-ci et non celui d'une nation juste et droite, l'Éternel les frappa de la plaie du sang, pour signifier que le véritable caractère de l'Égypte est le meurtre (meurtre qui est consécutif aux trois défauts dont on a parlé plus haut).

En réalité, les Enfants d'Israël étaient affectés eux aussi des mêmes défauts. Comme le rapporte le Midrach : « ceux-ci étaient des idolâtres et ceux-là étaient des idolâtres ! ». Mais, étant descendants des 3 patriarches, parangons de la vertu et du droit, ils sont aptes et capables de repérer en eux ces défauts graves et les extirper de leur personnalité. Bien entendu, grâce à un travail sur soi très important et continu ainsi qu'à un savoir inculqué par un être transcendant, ils sont à même de s'élever et d'atteindre un niveau de justice parfaite.

C'est pourquoi, bien qu'englués dans de mauvaises dispositions morales, D' désira libérer les Enfants d'Israël d'Égypte, en tant que descendants des patriarches, capables d'apprendre les valeurs morales, d'éradiquer les mauvais traits de caractère, afin d'être « un royaume de *Cohanim* et une nation sainte ».

Ainsi, Il nous dicta la *mitsva* de *Korbané Pessah* afin d'apprendre que tout provient de Lui. Cette *mitsva* devait s'accomplir de manière précipitée (*béhipazone*), il fallait teindre les poteaux des maisons et le linteau, pour symboliser que les Enfants d'Israël n'étaient qu'au début de leur connaissance de la Torah (les poteaux et le linteau symbolisent le début de quelque chose) mais qu'elle leur était absolument nécessaire pour pouvoir se distinguer de la nation égyptienne et démarrer leur conversion en nation sainte et dénuée des défauts qui ne permettent pas à l'homme de s'élever. (Le fait de précipiter la *mitsva* de *Korbané Pessah* signifiait qu'ils devaient, malgré leur manque de temps, s'imprégner d'un minimum de la sagesse toraïque). Au cours de l'histoire (*Pessah dorot*), ces deux modalités n'étaient plus de mise puisque les Enfants d'Israël avaient le temps d'étudier et d'approfondir la Torah.

Enfin, en étudiant la Torah, en se persuadant de la relative importance du monde terrestre, il reste malgré tout à être attentif aux ruses du *yétser hara'* (mauvais penchant). C'est pourquoi, D' ordonna l'interdit du *Hamets*, pour rappeler que ce travail de l'homme sur lui-même doit être incessant et ne jamais s'interrompre, comme le travail de la pâte qui ne doit jamais s'arrêter au risque de devenir *hamets*.

(Cette étude est tirée de **DARACH MOCHE** de Rabbi Moché Feinstein)

Synagogue Ashkénaze de Vincennes Saint-Mandé

30, rue Céline Robert 94300 Vincennes

Feuille rédigée par le Rabbin Yossef ASSAYAG

www.synagogue-vincennes-ashkenaze.com

Président : president@vincennes-ashkenaze.fr Rabbin : rabbinaassayag@hotmail.fr